Assemblée plénière du 20 Février 2015

VŒU

Déposé par le groupe Europe Ecologie-Les Verts-Partit Occitan Soutenu par les groupes Socialiste, Radical et Républicain et Front de Gauche

Pour le maintien de l'antenne de l'IRSN à La Seyne-sur-Mer

Elue rapporteur : Christine Sandel

L'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN) de La Seyne-sur-Mer est chargé depuis 1977 du contrôle de la radioactivité et de son impact sur la population, les travailleurs et l'environnement dans la rade de Toulon.

Un rapport récent de la Cour des Comptes mentionne une recommandation sur la nécessité d'optimiser les implantations de l'IRSN et propose la fermeture du site de La Seyne-sur-Mer qui ne « répondrait plus à des besoins réels ».

Aujourd'hui, la présence dans la base navale de Toulon d'un grand nombre de navires à propulsion nucléaire, soit huit réacteurs (six sous-marins nucléaires d'attaque et le porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*) au cœur d'une agglomération de 400 000 personnes, justifie la pérennité de l'implantation de l'IRSN.

En effet, l'IRSN de La Seyne-sur-Mer est un atout incontestable pour assurer la surveillance radiologique de l'ensemble de la rade de Toulon et permet également par sa présence et son indépendance de rassurer les populations civiles et de mettre la Marine nationale, elle-même, à l'abri de soupçons sur ses activités au cœur de l'agglomération toulonnaise.

Une grande incompréhension pourrait saisir les citoyens, les élus mais aussi les différentes associations de protection de l'environnement de voir disparaître l'organe de contrôle et de surveillance civil de la radioactivité dans le port militaire le plus nucléarisé de France et d'Europe. Déjà des alertes et des prises de position de nombreux élus locaux, de tous bords politiques, ont appelé de leurs vœux le maintien de cette antenne de l'IRSN à La Seyne-sur-Mer

Après l'accident de Fukushima, il nous apparait impensable de réduire nos capacités de contrôles et de surveillance radiologique et de fermer des structures en charge de ces missions.

Ainsi, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur demande :

- Le maintien sur le site de La Seyne-sur-Mer de l'antenne de l'IRSN ainsi que ses capacités de contrôle et de surveillance radiologique au cœur de la rade de Toulon.
- Mandate le Président du Conseil régional pour porter ce vœu auprès du Gouvernement et saisisse Madame la Ministre de l'Ecologie pour qu'elle se prononce favorablement sur la pérennité du site actuel.